

Colombie

Efraín Jaramillo

La Colombie compte environ 1 400 000 autochtones (3,1 % de la population du pays), qui se répartissent entre 87 peuples habitant des écosystèmes aussi différents que les Andes, l'Amazonie, le Pacifique, les plaines orientales et la péninsule désertique de la Guajira.

Dans la zone andine et les vallées interandines vivent une dizaine de peuples mais qui comptent pour environ 80 % des autochtones du pays. La majorité des peuples autochtones (70) se retrouvent en Amazonie et dans l'Orénoque, avec une densité démographique très faible et un modèle de résidence très dispersé, plusieurs d'entre eux ne comptant que 500 individus et moins, ce qui les a menés au bord de l'extinction.

Quelque 65 langues amérindiennes sont parlées dans le pays en plus des deux langues créoles des Afrodescendants. Cinq langues amérindiennes ne peuvent plus être revitalisées : la pisamira (22 locuteurs), la carijona (27), la totoró (4), la nonuya (3) et la tinigua (1). Dix-neuf autres langues sont en « sérieux danger » de disparaître.

Près d'un tiers du territoire national est la propriété collective des Autochtones, désignée sous le titre de « resguardos ».

La Constitution politique de 1991 a reconnu les droits fondamentaux des peuples autochtones. La Convention 169 de l'OIT a été ratifiée cette même année et est aujourd'hui Loi de la République (Loi 21 de 1991). Sous le gouvernement d'Álvaro Uribe Vélez, la Colombie s'est d'abord abstenue lors du vote pour l'approbation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones mais, à la fin de son second mandat, il a dû appuyer la Déclaration sous la pression de la Cour constitutionnelle qui, trois mois auparavant, avait ordonné au Gouvernement de prendre des mesures urgentes pour protéger les groupes autochtones les plus vulnérables. (Auto - résolution judiciaire - 003 du 26 janvier 2009).

2011, la première année du gouvernement de Juan Manuel Santos, a été remplie de différends et d'incertitudes. D'une part, l'économie a connu une croissance de plus de 5 % mais, d'autre part, les pluies hivernales intensifiées par le changement climatique ont



affecté près de 1,000,000 d'hectares de cultures, en plus d'un nombre équivalent de pâturages, menant à la ruine presque deux millions de paysans dans près de 500 communes du pays. On calcule que le coût de la reconstruction des zones affectées par les inondations absorbera une bonne partie de la croissance économique. La débâcle hivernale ayant affecté le secteur de l'agriculture et de l'élevage, le prix des denrées a fait exploser l'inflation, minant les efforts du Gouvernement pour réduire la pauvreté et maintenant la Colombie comme troisième pays le plus inégalitaire d'Amérique latine, après le Honduras et le Guatemala. La pauvreté et l'inégalité continuent d'être en Colombie les deux grandes carences, qui tant qu'elles ne seront pas solutionnées vont retarder la possibilité de construire un nouvel ordre démocratique.

En 2011, la Colombie a également signé des Traités de libre échange (TLE) avec les États-Unis, le Canada et la Suisse, ce qui a ouvert les portes à l'importation d'aliments, décourageant la reconstruction du secteur agraire et augmentant la pauvreté dans la campagne colombienne, qui frise maintenant 64%.

La doctrine néolibérale qui guide la politique économique des derniers gouvernements soutient que la solution à la pauvreté et l'inégalité doit être suspendue, puisque « il faut d'abord croître pour pouvoir redémarrer ». Cet aphorisme néolibéral ne fait pas que contredire l'engagement de « prospérité démocratique pour tous » que Santos a pris avec les Colombiens¹; l'inégalité mine la capacité de la croissance économique à réduire la pauvreté². Et il y a plus, car ces deux carences – inégalité et pauvreté – alimentent la guerre interne déjà insupportable que vit le pays.³

Les avantages de l'investissement étranger continuent d'être insuffisants, puisque les firmes étrangères ont continué à rapatrier leurs dividendes sans payer d'impôt. Jusqu'à maintenant, on n'a pas touché aux privilèges qu'Uribe a accordés au capital étranger dans le cadre de la politique de « l'investissement sûr » pour capter le capital étranger.⁴ Ce qui arrive avec les montants des redevances que les multinationales minières payent à l'État, qui sont bien inférieures à la moyenne internationale, est décourageant. L'économiste Santos devrait savoir que, dans ces conditions, c'est une imposture démagogique de dire que c'est de là que viendront les ressources pour consolider la « Sécurité démocratique », reconstruire le pays dévasté par l'hiver et restaurer l'infrastructure routière, continuer le rapatriement des victimes qui sont, avec la restitution des terres aux déplacés par la violence et par la modernisation du secteur agraire, les politiques centrales du Gouvernement, sans la réalisation desquelles la consolidation de la démocratie, la mise en marche d'un processus de paix et l'établissement de garanties pour les droits humains ne sont pas possibles.

Le Gouvernement ne parle plus de répartir les terres,⁵ mais de les remettre aux quatre millions de paysans qui en ont été dépouillés. Et même si le fait que le Congrès ait approuvé en mai la « Loi de réparation au bénéfice des victimes du conflit armé »⁶ soit une avancée historique, il n'y a pas de précisions sur la façon dont le Gouvernement va enlever le contrôle de territoires entiers à des armées paramilitaires qui, selon le Procureur général de la Nation, pour se les approprier, ont provoqué la mort de pas moins de 173 183 Colombiens, faisant disparaître 34 467 d'entre eux de 2006 à 2010. À cette difficulté, il faut ajouter que les paysans ont des raisons de ne pas retourner sur les terres usurpées. Selon le Bureau-conseil sur les droits humains et les déplacements (*Consultoria para los Derechos Humanos y el Desplazamiento* / CODHES), 39 leaders des déplacés qui réclamaient leurs terres ont été assassinés et, en 2011, il y a eu 300 menaces de mort à l'endroit de personnes qui réclamaient leur ferme.

Pour avoir une image du pouvoir que conservent les groupes paramilitaires, il y avait, au moment de rédiger ces notes, une « grève armée » dans des régions entières des départements d'Antioquia, Córdoba, Magdalena et Sucre. Cette grève a

été décrétée par le groupe paramilitaire, « les Urabeños », en réponse à la mort de leur chef Juan de Dios Úsuga, alias « Geovanny », aux mains de la police. Inutile de dire que ces régions du pays ont été totalement paralysées durant 48 heures. Le cas devient plus complexe si on tient compte que cette grève armée paramilitaire a été appuyée par le bloc nord-est des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) puisque Luis Carlos Úsuga Restrepo, alias « Isaías Trujillo », un guérillero légendaire et chef actuel du bloc nord-est des FARC, est le cousin germain du défunt chef paramilitaire et des autres Úsuga, chefs suprêmes du groupe paramilitaire « les Urabeños ».⁷

Malgré tout, il y a des raisons d'espérer. À la fin de l'année, la première Zone de réserve paysanne (*Zona de Reserva Campesina* / ZRC) des Monts de María (Sud du Bolívar) a été approuvée. Uribe avait discrédité cette figure juridique, ce qui avait conduit à la suspension des ZRC.⁸ La lutte pour les ZRC est une étape importante dans la lutte paysanne pour la terre. Ainsi, les paysans ne cherchent pas seulement la « répartition des terres » dans le cadre d'une réforme agraire à caractère réformiste, puisque la logique du capital n'est pas remise en question et que la terre peut retourner aux mains des grands propriétaires fonciers. Avec les ZRC, les paysans cherchent la « reconnaissance des territoires paysans » qui, en tant que propriété collective, restent en marge du marché de la terre, contribuant à construire un regard interethnique pour développer leurs propres formes de domination spatiale : une sorte de « géopolitique interethnique », pour élever le niveau de reconnaissance politique des droits territoriaux des autochtones, des afrodescendants et des paysans, et protéger leurs territoires devant les intérêts des éleveurs, des planteurs et les activités d'extraction. Peut-être est-ce dans cette direction que tend le raisonnement de la Banque Mondiale lorsqu'elle affirme sur son site Web que « l'ethnicité peut être un puissant outil pour la création du capital humain et social mais, si elle se politise, l'ethnicité peut détruire le capital. ...La diversité ethnique est dysfonctionnelle quand se produit un conflit ».

Mais il y a eu d'autres faits qui ont aussi rallumé l'espoir parce qu'ils expriment des évolutions essentielles chez les Colombiens. Le premier, les grandes mobilisations des Santanderins qui ont obligé l'État à révoquer la décision d'exploiter les gisements d'or dans le plateau de Santurbán, une riche région aquifère de la cordillère orientale qui fournit de l'eau à plusieurs villes de la région, dont les capitales Bucaramanga et Cúcuta. Ce revers que les organisations sociales, environnementales et académiques, de concert avec les citoyens de 22 communes, ont infligé à la grande industrie minière transnationale, vient donner un répit aux territoires d'autochtones et d'afrocolombiens à Marmato (Caldas) et de paysans à Cajamarca (Tolima) qui ont été perturbés par les activités d'extraction.

Le deuxième est un retour perceptible de l'État de droit, qui se manifeste par divers faits :

- De hauts fonctionnaires du gouvernement d'Uribe sont actuellement jugés pour des interventions illégales auprès de politiciens et de membres des Cours supérieures, mais aussi pour le scandale de corruption avec la remise

indue de gros subsides agricoles. Des interpellations de fonctionnaires et politiciens proches de l'ex-président Álvaro Uribe.⁹ ont eu lieu durant le processus d'enquête mené par le Procureur général de la Nation et par la Cour suprême de justice.¹⁰

- Des interventions digne d'éloge, de la part des organes d'enquête et de contrôle telle celle du Bureau d'inspection générale de la Nation, ont conduit le gouvernement colombien en justice parce que le modèle économique n'est pas soutenable et qu'il viole la Constitution, et parce qu'en Colombie, il n'existe pas d'appareil institutionnel adéquat qui puisse tenir tête au lobby de l'industrie minière. Fondamental fut le geste de la nouvelle inspecteur Sandra Morelli, qui a ouvert le « pot-pourri » de l'autorité minière nationale (INGEOMINAS), révélant que cette entité avait accordé plus de 9000 titres miniers, bénéficiant à des personnes, des compagnies et des politiciens alliés du gouvernement.¹¹ Mais aussi parce qu'il a instruit le Gouvernement en justice pour la tragédie hivernale qui a paralysé le pays, puisque au-delà du désastre naturel, ce qui est reflété est l'échec des politiques publiques environnementales en raison de la gestion inadéquate des zones humides intérieures qui, en 2001, étaient estimés à 20 millions d'hectares et ne sont plus que 3 millions aujourd'hui.
- Le Procureur général de la Nation a mis au jour un réseau de complicités entre les Forces armées de l'État, des parlementaires, des représentants du pouvoir exécutif et des armées privées formées par de grands propriétaires fonciers et autres intérêts privés; ces enquêtes ont permis que la Cour suprême de justice instruisse en justice plus de la moitié des membres du Congrès de l'administration d'Uribe en raison de leurs liens avec les paramilitaires.

Le troisième est que du 30 septembre au 3 octobre, des autochtones, des paysans et des afrocolombiens se sont donnés rendez-vous à Cali pour le « Congrès des peuples » auquel ont participé près de 7000 personnes, dont un nombre équivalent d'étudiants et de sympathisants des mouvements sociaux autochtones et paysans. Cette rencontre s'est donné la tâche de légiférer sur les terres, les territoires et les souverainetés en Colombie puisque, comme le dit le logo central de l'événement : « *Parce que cette terre est nôtre. Le territoire, nous, les peuples, l'avons construit* ». Le Congrès national des terres, territoires et souverainetés fut un moment important de rencontre et de concordance de mouvements sociaux, politiques et populaires qui requièrent pour leur survie physique et culturelle de rester sur leurs territoires. C'est pour cela qu'il est très important de légiférer ou, comme on le disait lors du Congrès, de « s'investir d'un mandat » sur les biens communs de la nature pour protéger les territoires et l'usage des sols contre les « locomotives » des industries minières et contre celles de l'agriculture de plantation désireuse de satisfaire les demandes en « biocombustibles ».¹² Ce fut sans aucun doute un appel au gouvernement de Santos pour qu'il considère les territoires collectifs des autochtones, des afrocolombiens et des paysans comme sacrés et intangibles, « ils ne sont pas en

vente»; au contraire, ils doivent rester à la marge des intérêts des transnationales.

Différends et incertitudes chez les autochtones et afrocolombiens

La Cour constitutionnelle, par la Loi No. 004 du 26 janvier 2009, a ordonné au Gouvernement national de concevoir et appliquer un Programme de garanties des droits des peuples autochtones affectés par le déplacement, pour lequel il était indispensable d'élaborer, avec la participation effective des autorités légitimes des peuples autochtones, des plans de sauvegarde ethnique devant le conflit armé et le déplacement forcé de 34 peuples autochtones. À la fin de 2011, et malgré plusieurs études et diagnostics locaux et régionaux effectués par les organisations autochtones et plusieurs réunions de la Table permanente de concertation des Autochtones avec le Gouvernement, le fait réel est que, comme le dénonce l'Organisation Nationale Indigène de Colombie (ONIC), 117 Autochtones ont été assassinés en 2011, la majorité d'entre eux étant des leaders qui contribuaient aux opérations de restitution des terres dans le Cauca, l'Antioquia et le Tolima.¹³

Ici, Santos a montré ses dons de double jeu. D'un côté il s'engage à respecter la décision juridique de la Cour mais, de l'autre, il gèle le processus à la Table de concertation en faisant en sorte que les autochtones élaborent des propositions stratégiques et des lignes politiques pour le Programme national de garanties des droits des peuples autochtones, pour le Plan de sauvegarde ethnique de même que pour le Processus de consultation préalable. Ces propositions doivent, selon la Cour Constitutionnelle, émaner d'un processus de concertation avec les autorités autochtones depuis le local, en passant par le régional pour en arriver au national. L'État a fourni les ressources pour mener à bien cette tâche. Il y a plusieurs peuples qui se retrouvent « embourbés », élaborant leurs plans de sauvegarde, et comme les ressources s'épuisent, le processus s'étire alors que l'on négocie l'obtention de nouvelles ressources. Si le processus prend du retard ou que les résultats ne sont pas satisfaisants et que l'État s'y oppose à la Table de concertation, les responsables seront les leaders et les organisations autochtones qui mènent ce processus. Le Gouvernement « respecte » la décision de la Cour constitutionnelle, mais entrave le processus pour « différer » sa réalisation. Il préfère, parce que c'est moins cher, continuer à fournir davantage de ressources pour que les leaders des organisations et leurs conseillers continuent de faire des recherches et approfondir les études dans les communautés. Pendant ce temps, la situation dans les régions s'aggrave comme on peut le déduire de la dénonciation de l'ONIC.¹⁴

De façon similaire, la Cour constitutionnelle signale, avec la Loi 005 du 26 janvier 2009, que l'impact du déplacement dans les communautés afrocolombiennes est disproportionné et négligé. En conséquence, elle ordonne au Gouvernement national qu'il mette en marche la réalisation d'un plan général d'attention et de protection pour la population afrocolombienne. Aujourd'hui, trois années plus tard, de la même façon que pour les autochtones, cet ordre de la Cour Constitutionnelle n'a pas été respecté.

Un des droits des communautés afrocolombiennes, tel qu'explicité par la Cour constitutionnelle, est celui de la participation tout comme celui de la consultation préalable et informée pour la recherche d'un consensus, ce qui signifie que tous les développements de la Loi 005 doivent se réaliser de concert avec les communautés affectées. La stratégie du Gouvernement pour contourner la consultation préalable a été de recourir à la *Consultiva de Alto Nivel* / Consultation de Haut niveau, qui est une structure mixte développée par le Ministère de l'Intérieur, qui incorpore des représentants des communautés afrocolombiennes élues par les Conseils communautaires, et dont la fonction est de s'assurer que les politiques que développe l'État colombien soient soumises à la consultation et que la préservation de leurs droits soit garantie. Comme l'ont exprimé plusieurs organisations afrocolombiennes, les représentants afrocolombiens de la Consultation de Haut niveau ont été cooptés par le Gouvernement. Conséquemment, après trois ans, la conception des mécanismes pour l'application de la Loi 005 n'a pas été amorcée, la rendant inefficace et donc maintenant les communautés afrocolombiennes dans un état de « victimes », ce que, précisément, la Cour voulait atténuer. Pire encore, selon les organisations afrocolombiennes, certains Conseils communautaires des territoires collectifs des communautés afrocolombiennes ont contribué à légaliser le pillage des biens naturels – le bois, l'or, le pétrole – en échange de commissions dérisoires. Certaines requêtes sont achetées par les entreprises d'extraction, avec l'approbation des entités de l'État chargées de protéger les biens naturels des territoires collectifs. Il n'est alors pas surprenant que les « locomotives » minières fonctionnent dans ces régions à toute vapeur.

Locomotives et pauvreté

Un phénomène concomitant de l'expansion des économies de plantation (palmier à huile, banane, coca) et d'extraction de ressources (bois, or et pétrole) est la stagnation économique des régions, résultat du processus désigné sous le nom de « reprimarisation » de l'économie, puisqu'il s'agit d'exploitation de ressources primaires pour répondre aux demandes des marchés extérieurs.¹⁵ Cet appauvrissement est important et croissant dans les régions autochtones et afrocolombiennes¹⁶ puisque là, les conséquences de la réduction des ressources naturelles sont désastreuses : premièrement parce les systèmes de vie naturels sont détruits; deuxièmement, parce la tenure foncière se concentre entre quelques mains seulement; les deux appauvrissent la nature, entraînent des processus d'aliénation productive, augmentant l'exclusion de la population autochtone, afrocolombienne et paysanne. En 2011, selon des données officielles, 40,5% des Colombiens vit dans la pauvreté et 14,4% dans l'indigence; ce chiffre est toutefois plus élevé dans les milieux ruraux : « à notre plus grande honte », dit le président Santos, « 64,3% et 29,1% des paysans colombiens vivent dans la pauvreté et l'indigence respectivement ».

Mais de nouveau, il y a « des raisons d'espérer ». En 2011, les peuples « ethno-territoriaux » sont davantage conscients que le pire obstacle pour l'inclusion, le bien-être de leurs communautés et la diminution de l'inégalité est l'exploitation des

biens de la nature et l'usage des sols désormais pour des fins commerciales. Mais aussi parce que le Rapport National de Développement Humain 2011 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « Raisons d'espérer », leur a ouvert les yeux : maintenant on sait qu'un Colombien sur trois est un paysan, un afrocolombien ou un autochtone qui dépend de la terre. Ces presque 15 millions, de pauvres ou miséreux, non seulement remettent en question les chiffres de la Planification nationale, mais constituent aussi un avertissement : il n'y aura pas de modernisation si le pays continue à tourner le dos aux zones rurales et si le Gouvernement continue de signer des Traités de libre-échange. Le rapport signale que 52% de la propriété rurale est entre les mains de 1,15% de la population et que la terre usurpée atteint 6,6 millions d'hectares.

Présenté par le ministre de l'Agriculture et le Président Santos, le rapport propose de démocratiser la propriété de la terre, déconcentrer la tenure foncière et retourner les terres usurpées aux paysans.¹⁷ Serait-ce que Santos aura réalisé ces objectifs et pourra mourir tranquille en ayant tenu les promesses faites aux Colombiens? Serait-ce que les gens de la campagne et les environnementalistes, tout comme l'ont réussi les mobilisations à la défense du plateau de Santurbán et les étudiants à la défense de l'éducation, auront réussi à mettre les bâtons dans les roues des entreprises extractives ou productrices d'agrocarburants?

Les autochtones, paysans et afrocolombiens sont davantage conscients que les activités productives qui favorisent les liens au territoire sont celles qui ont à voir avec la production d'aliments; parce que l'agriculture de plantation et l'industrie minière ne satisfont nullement les besoins de la population autochtone, mais aliènent plutôt les territoires et stimulent les processus de rupture culturelle d'avec ses territoires; pire encore, ces activités spoliatrices des biens naturels sont compliquées par la violence, puisque les rentes qu'elles produisent attirent les acteurs armés qui, bien qu'ils puissent différer politiquement et idéologiquement entre eux, ont les mêmes intérêts économiques et se disputent les fruits des économies illicites, la domination sur les territoires et le contrôle de la population, donnant prise à un conflit caractérisé par la barbarie.

Ils ont également compris que leurs déboires sont dus à des conditions économiques, politiques et sociales qui perpétuent la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion plutôt qu'au terrorisme comme l'avait proclamé Uribe. Avant tout, il est clair pour eux qu'on ne vient pas à bout du conflit avec l'élimination ou la démobilisation des groupes armés illégaux, puisque la guerre a enrichi ceux qui la fomentent, a altéré le régime de propriété territoriale déplaçant quatre millions de paysans et a favorisé un contexte politique dans lequel ses conseillers s'emparent de gouvernements régionaux au moyen d'élections frauduleuses.

2011 a finalement été une année chargée d'incertitudes et de différends, mais ce fut également une année pendant laquelle a surgi l'espoir qu'à la faveur d'autant de malheurs, des communautés « indignées » qui prennent le contrôle de leurs vies et continuent à se mobiliser pour la démocratie finiront bien par surgir.

Notes et références

¹ Juan Manuel Santos a dit, le jour où il est devenu président, qu'il voulait qu'on se souvienne de lui comme ayant obtenu la prospérité non pour quelques-uns seulement mais bien pour tous les Colombiens.

² Gabriel Gonzalo Gómez, professeur à l'université EAFIT de Medellín, soutient que la pauvreté en Colombie obéit davantage à l'iniquité dans la distribution qu'à l'incapacité de produire la richesse (cité par Cristina de la Torre : « Prosperidad, ¿para pocos? » El Espectador.com, 23 janvier 2012).

³ Durant la dernière décennie, comme résultat de la sale guerre entre les différents groupes armés, il y a eu plus de personnes assassinées annuellement que pendant les 17 années de la dictature militaire au Chili.

⁴ Durant les huit années du gouvernement d'Uribe, « les investisseurs étrangers ont récolté des fonds ayant la même valeur que le capital qu'ils avaient investi en Colombie » (De la Torre, Ibidem).

⁵ En Colombie, 4,9 millions d'hectares sont utilisés pour des activités agricoles alors qu'on pourrait en utiliser 21,5 millions. En même temps, 38,6 millions d'hectares sont utilisés pour l'élevage alors que seulement 20 millions sont adéquats à cette fin.

⁶ Cette loi est importante car elle est la première dans le pays à être faite pour les victimes. Jusque-là, on avait seulement des lois qui favorisaient la démobilisation des délinquants (Loi de justice et paix de 2006).

⁷ « Alianza 'Urabeños' y Farc no es más que un negocio de familia », El Tiempo.com, dimanche 29 janvier 2012.

⁸ Les ZRC ont été créées en vertu de la Loi 160 de 1994 et elles ont été concrétisées à El Palo (Huila), Cabrera (Cundinamarca), Calamar (Guaviare), Valle del Cimitarra (Antioquia), Morales (Bolívar). Plusieurs autres régions paysannes du Boyacá, des Santanderes, de Cesar, Nariño et Tolima ont demandé la même chose.

⁹ Mais aussi on est en train d'enquêter sur les agissements d'Uribe lui-même qui, avec l'appui de Code-Chocó, a autorisé l'entreprise canadienne REM Forest Production à exploiter plus de 44,596 hectares d'un territoire collectif du Chocó.

¹⁰ Mais aussi on est en train d'enquêter sur les agissements d'Uribe lui-même qui, avec l'appui de Code-Chocó, a autorisé l'entreprise canadienne REM Forest Production à exploiter plus de 44,596 hectares d'un territoire collectif du Chocó.

¹¹ Alors qu'elle était en poste depuis peu, elle a gelé la remise des titres, ceux qui avaient été remis ont été révisés et plus de 20 fonctionnaires ont fait l'objet d'enquête pour vente d'information confidentielle et trafic d'influence, entre autres irrégularités.

¹² Le terme « bio » a une connotation perverse puisqu'il cache le fait que, pour produire ces combustibles d'origine végétale, on doit raser des forêts naturelles, détruisant les systèmes de vie des populations ancestrales du Pacifique. Il serait plus juste, comme il a été dit lors de la tenue d'une table, qu'ils soient appelés « thanatocombustibles ».

¹³ Selon le président de l'ONIC, « tous ces camarades ont participé au processus de consultation de la Loi des victimes ».

¹⁴ C'est dans cette direction que s'inscrit la déclaration des autorités autochtones de la réserve Caño Monchuelo, où vivent neuf peuples autochtones, survivants des massacres de la colonisation des plaines orientales : « Nous demandons que l'État colombien fasse preuve de cohérence dans ses politiques face aux peuples autochtones de Caño Monchuelo. Nous ne comprenons pas comment, d'une part, on reconnaît la vulnérabilité des peuples de Caño Monchuelo – Auto 004 – et, d'autre part, qu'on s'éloigne des solutions au problème territorial fondamental, alors qu'on promeut des projets pétroliers sur notre territoire, comme si rien ne se passait à Caño Monchuelo, alors nous ne comprenons pas quelle est la priorité de l'État colombien. »

¹⁵ Voir : Jaramillo, Efraín, 2011: "La maldición de los recursos naturales", dans: "Los indígenas colombianos y el Estado...", Copenhague: IWGIA.

¹⁶ Dans le cas du Pacifique, jamais auparavant on avait vu une telle ampleur de déracinement comme celui qui s'est produit avec l'apparition de l'industrie minière, des cultures de coca et du palmier à huile. À l'école interethnique, on se proposait d'adhérer à une déclaration, affirmant que ces activités économiques, vu la dévastation environnementale, la destruction de systèmes de vie exceptionnels et la violence qu'ils produisent dans la région, doivent être considérées non seulement comme des activités illicites mais aussi comme des crimes de lèse-humanité.

¹⁷ À ce jour, l'État a remis 800,000 hectares. L'objectif, dit Santos, est d'arriver à trois millions durant son mandat.

Efraín Jaramillo est anthropologue est membre du Groupe de travail Jenzera.

*Traduction pour le GITPA
par Marie France Labrecque,
membre du réseau des experts Amérique latine du GITPA*